



N° 2025_036

COMMANDE PUBLIQUE – Attribution du marché de travaux de géothermie sur sondes et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le mardi 25 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 10 mars 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Dominique RENAULT, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE et Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 19
Votants : 21

Excusés :

Christine ADRIAN, Sébastien GALERON.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE
Sébastien GALERON Dominique RENAULT

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation des entreprises pour les travaux de géothermie sur sondes verticales a été lancée le vendredi 07 février 2025. La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 03 mars 2025 à 10h00.

Considérant les deux offres remises à l'issue de l'appel d'offres ;

Considérant le rapport d'analyse des offres du lundi 10 mars 2025 désignant l'offre de l'entreprise PHREATECH comme étant la plus avantageuse économiquement ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

D'ATTRIBUER le marché de travaux de géothermie sur sondes verticales à l'entreprise PHREATECH pour un montant de 72 777 € HT ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.



ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le

17 MARS 2025



Le Maire,

Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance, Joël GIRARD

